

À COMPTER DE L'ANNEE 2025

Pour les communes de : Azerailles, Baccarat, Bertrichamps, Chanteheux, Chaufontaine, Chenevières, Croismare, Deneuvre, Flin, Fontenoy la joute, Frambois, Gélacourt, Glonville, Haudonville, Hériménil, Lachapelle, Lamath, Laronxe, Lunéville, Moncel les Lunéville, Moyen, Saint-Clément, Thiaville et Xermaménil

À ENVOYER AVANT LE 31/12/2024 AU SERVICE FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT :

- Par mail : redavance.asst@delunevilleabaccarat.fr
- Par courrier au 11 Avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE.

ENTRE L'Abonné,

Nom(s)* :

Prénom(s)* :

Adresse d'envoi* :

Code postal* : ville* :

Adresse de consommation (si différente de l'adresse d'envoi) :

Code postal : Ville :

Tél. Domicile : / / / /

Mail :

Composition du foyer* : personnes

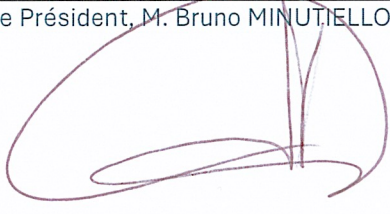
ET

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, représentée par son Président, Monsieur Bruno MINUTIELLO,

Il est convenu ce qui suit :

Les prélèvements auront lieu le 10 de chaque mois pendant 10 mois en fonction de sa commune de consommation.

Je (Nous) soussigné(e.s) redevable(s) ci-dessus désigné(e.s), demande le prélèvement automatique mensuel de ma facture de redevance assainissement sur le compte bancaire joint à ce contrat.

Le Président, M. Bruno MINUTIELLO 	Le(s) redevable(s), Bon pour accord de prélèvement (<i>signature obligatoire</i>) À Le
--	---

PIECES A JOINDRE POUR PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE :

- Le présent contrat de prélèvement dûment rempli et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB au format IBAN)
- Le mandat de Prélèvement dûment rempli et signé (il se trouve au dos de ce présent contrat) →

